



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 27 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18  
Pouvoir : 3  
Absents : 6

Date de la convocation : 20/06/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, Bruno SULLI.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

Thierry BEUROIS représenté par JF  
FRAUDEAU

Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ  
Fredy ROYER représenté par D GAUTHIER

**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, BRUNIER Maud, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles,

**Secrétaire de séance** : Malika ERRAÏSS

### DELIBÉRATION N° 135

**RAPPORTEUR** : Bruno SULLI

**OBJET** : **CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC GRAND CHÂTELLERAULT – Mise à disposition de locaux pour l'antenne du Conservatoire**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que **l'école de musique communautaire va être transférée dans le pôle Pablo Neruda** 1 rue Gabriel Péri dans le courant de l'été 2019.

**Dès mars 2019, la commune a mis à disposition de Grand Châtellerault les locaux** au sein du pôle Pablo Neruda pour y **réaliser les travaux de restructuration nécessaires.**

Au terme des travaux, les locaux mis à disposition à titre exclusif de l'occupant seront composés de 4 salles d'activité et d'un bureau pour un total de 176 m<sup>2</sup>. Les couloirs, sanitaires et le hall d'entrée seront à usage partagé avec les autres occupants du bâtiment.

Il convient donc de **signer une convention d'occupation précaire avec Grand Châtellerault** visant à définir les modalités et les conditions de la mise à disposition de ces locaux.

**La mise à disposition s'effectue à titre gratuit.** La CAGC prend à sa charge ses frais de téléphone et d'internet.

Les fluides (abonnement et consommation) et le ménage sont pris en charge par la commune qui refacturera annuellement la CAGC sur la base d'un mémoire annuel au prorata de la surface occupée.

**La convention est consentie à titre précaire et révocable pour une durée de 3 ans** à compter du 1er mars 2019 renouvelable 2 fois pour la même durée.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention telle que jointe à la présente et d'autoriser Mme la Maire à la signer.

\*\*\*\*\*

**Considérant** le transfert de l'école de musique communautaire dans le pôle Pablo Neruda,  
**Considérant** qu'il convient d'établir une convention pour déterminer les conditions d'occupation d'une partie du pôle Pablo Neruda par Grand Châtellerault,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**-approuve** la convention précaire avec la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, telle qu'annexée à la présente, pour la mise à disposition de locaux au sein du pôle Pablo Neruda pour l'hébergement de l'antenne du Conservatoire, dans les conditions indiquées ci-dessus ;  
**-autorise** Mme la Maire à la signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

